

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **3 juillet 2024**

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNRWA - Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2024_91
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	31	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	7	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt quatre, le trois juillet à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
 Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
 Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -
 M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -
 M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
 Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héra Bel Hadj
 Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Touailles - M. Hugo Poupard -
 Mme Fatou Sylla - Mme Emmanuelle Jannès - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

Mme Carole Sourigues à M. Antonio Oliveira
 Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba
 M. Aurélien Denaes à Mme Sonia Figuères
 M. Gilles Bresset à Mme Emmanuelle Jannès
 M. Roger Pronesti à M. Pascal Brice
 M. Olivier Rajzman à Mme Dominique Trichet-Allaire
 Mme Charlotte Rault à Mme Jacqueline Belhomme

Etaient excusés :

Mme Fatiha Alaudat

Envoyé en préfecture le 06/08/2024

Reçu en préfecture le 06/08/2024

Publié le



ID : 092-219200466-20240715-DEL2024_91-DE

Secrétaire de séance : Mme Aprikian en conformité avec le code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 3 juillet 2024

Registre des délibérations Délibération n° DEL2024_91

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNRWA - Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.1611-4 ;

Vu le décret n°21-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'avis de la commission municipale compétente ;

Considérant que plusieurs élus de la municipalité – Sonia FIGUERES et Mireille MOGUEROU en 2018, Fatiha ALAUDAT et Antonio OLIVEIRA en 2022 – ont pu constater à la fois à travers les retours d'expérience des habitants des camps de réfugiés mais aussi en rencontrant des salariés de l'UNRWA, de l'activité indispensable et immense de l'agence auprès des enfants et des populations en détresse ;

Considérant que l'UNRWA est régulièrement critiquée par Israël qui voit en elle une organisation perpétuant ad vitam æternam le statut des réfugiés et leur potentiel retour ;

Considérant que pour autant, un groupe d'étude indépendant dirigé par l'ancienne Ministre des Affaires étrangères, Catherine Colonna, a reconnu ces dernières semaines, à rebours des allégations portées par le gouvernement israélien, la qualité du travail de l'UNRWA et la nécessité vitale de ses interventions au service des populations civiles ;

Considérant qu'en mai 2024, des manifestants mettent le feu au siège de l'UNRWA à Jérusalem. Un vote a été mis à l'ordre du jour de la Knesset afin de faire figurer l'Agence sur la liste des organisations terroristes ;

Considérant qu'aujourd'hui, l'agence onusienne financements étatiques, ce qui engage à court terme la

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 092-219200466-20240715-DEL2024_91-DE

à perdu 50% de ses
perennité de son activité.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le versement d'une subvention à l'UNRWA - Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient d'un montant de 1 000 €.

Article 3 : AUTORISE Madame la Maire à signer tout document inhérent au versement de cette subvention.

Article 2 : DIT QUE les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,
- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr